

# CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2010 DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

**Créée début avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté conduit la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et des besoins de la population.**

Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace. Elle est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi "Hôpital Patients Santé Territoires" du 21 juillet 2009. Son domaine de compétences extrêmement large permet ainsi une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Il couvre tous les domaines de la santé publique : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales.

Concernant le secteur sanitaire, cette année a été celle d'une gestion régionalisée des enveloppes avec une campagne budgétaire désormais pilotée par l'Agence régionale de santé. Malgré un calendrier de campagne tardif, la politique régionale a permis de soutenir notamment les missions d'intérêt

général et l'accompagnement au retour à l'équilibre et ceci dans un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Pour autant, une approche des établissements par le seul prisme budgétaire serait insuffisante et incomplète. Nous devons en même temps nous attacher à parfaire la qualité de la prise en charge des personnes accueillies. Et en nous appuyant sur le postulat partagé que chaque euro doit aller prioritairement à la prise en charge des patients, il nous reviendra de consolider notre action au plus près des besoins de nos concitoyens. L'ARS dispose de ses délégations territoriales pour y travailler, en mobilisant, d'une part, tous les outils (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens -CPOM-, Groupement de coopération sanitaire -GCS-) et d'autre part en poursuivant des actions d'accompagnement vers une démarche qualité.

## REVUE ANNUELLE MIGAC

La dotation MIGAC (Missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation) est destinée à financer la part des activités de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) des établissements publics et privés qui ne peut être tarifées à l'activité. Seuls les établissements soumis à la tarification à l'activité (T2A) peuvent y prétendre (soit 21 établissements).

L'enveloppe des crédits MIGAC 2010 de la région Franche-Comté s'élève à 133,4 M€, dont 82,5 M€ pour les MIG et 50,9 M€ pour la AC.

Au sein des crédits MIG, les MERRI correspondent aux activités universitaires de recherche et d'enseignement. Elles représentent 40 % des crédits MIG, soit 32 millions d'euros.

Dès la dotation initiale de la campagne 2010, des rebasages MIGAC ont été entrepris suite à l'évaluation 2009 pour un montant total de 1,6 M€, dont 1,1 M€ pour la MIG SMUR.

Chaque année, les MIG hors MERRI font l'objet d'une évaluation à partir de référentiels. Cette évaluation est réalisée dès que les établissements ont transmis à l'ARS les éléments d'activité et financiers de l'année précédente. Les ajustements des crédits

MIG sont réalisés dans la limite des coûts nets déclarés par les établissements.

S'agissant des établissements publics, suite aux résultats de la revue annuelle MIGAC 2010, cinq établissements ont bénéficié de crédits MIG supplémentaires pour un montant total de 780 000 euros. Pour quatre établissements dont les crédits MIG dépassaient le référentiel, les montants alloués ont été maintenus en 2010 pour les MIG en question, avant un débasage en 2011.

Ainsi, l'Agence a alloué plus d'1 M€ suite à la revue annuelle MIGAC sur les établissements publics.

Au total, l'effort régional sur les crédits MIG a été de 2,6 M€ en 2010.

S'agissant des établissements privés, les crédits MIGAC ont été reconduits selon l'évaluation 2009 et des nouvelles missions ont été financées au regard des priorités régionales à savoir les projets de coopérations et la qualité des soins en maternité.

## PERSPECTIVES 2011

L'évolution de l'Objectif national des dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est fixée à +2,9%, ce qui représente environ 4,7 milliards d'euros supplémentaires pour notre système de soins. Le suivi des dépenses d'activité du secteur ex-DG (Dotation globale) sera maintenu et renforcé en 2010 afin de respecter strictement l'ONDAM prévu.

L'année 2011 s'annonce dans la continuité des objectifs et des priorités fixés en 2009 et 2010, en particulier la mise en place de la T2A SSR (Soins de suite et de réadaptation) et pour les ex-hôpitaux locaux en 2012.

La péréquation interrégionale de la dotation MIGAC sera de nouveau effectuée en 2011 (rééquilibrage des MIG à caractère régional et hypothèse de rééquilibrage des marges de manœuvres régionales) avec de probables débasages pour la Franche-Comté

En outre le début de la campagne 2011 sera marqué par une nouvelle mise en réserve prudentielle des crédits AC.

# LA CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2010

La campagne budgétaire 2010 s'est déroulée dans un contexte économique et financier difficile et selon un calendrier tardif.

L'évolution de l'ONDAM hospitalier fixée à +2,8% a constitué un effort important dans un contexte budgétaire marqué par la nécessité d'une inflexion de la dynamique des dépenses d'assurance maladie, indispensable au redressement des finances publiques.

Elle a impliqué la poursuite des efforts d'efficacité et d'adaptation de l'offre de soins aux besoins régionaux afin de maintenir une offre de soins de grande qualité tout en assurant la participation du secteur hospitalier au nécessaire rééquilibrage des comptes de l'assurance maladie.

Cette année a par ailleurs constitué une nouvelle étape dans la mise en œuvre des priorités et Plans de santé publique : poursuite des plans engagés et mise en œuvre des Plan Cancer 2, Plan AVC et Plan Maladies Rares.

L'exercice 2010 a permis pour la dernière année de déléguer des crédits nouveaux au titre du Plan régional d'investissement en santé mentale. Les opérations validées dans le cadre de la première tranche du Plan Hôpital 2012 ont également été financées.

Pour la région Franche-Comté, le montant alloué aux établissements de santé est supérieur à **1 MILLIARD D'EUROS** dont 426 millions d'euros de dotation 2010.

## 133,4 M€ POUR LA DOTATION MIGAC

La Franche-Comté fait partie des régions qui n'ont pas été débasées dans le cadre de la péréquation interrégionale 2010 appliquée par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), contrairement à 2009.

Mesures reconduites : Permanence des soins hospitaliers (PDSH) (dotation en année pleine), augmentation quotas des internes, recherche, postes assistants

partagés, enveloppe MERRI, financement des interventions SDIS...

Nouveau en 2010 : deux établissements (CHBM, CHI Haute-Saône) ont reçu une dotation MIG Précarité suite à la révision des critères d'éligibilité.

## 274,5 M€ POUR LA DOTATION ANNUELLE DE FINANCEMENT (DAF MCO-SSR-PSY)

La modulation des ressources des établissements percevant de la DAF SSR ou des tarifs de prestations (secteur sous Objectif quantifié national - OQN) a été poursuivie en 2010, dans l'optique du passage à la Tarification à l'activité en 2012.

Suite au passage du forfait journalier de 16 à 18€, un débasage régional de plus de 1,1M€ a été répercuté sur l'ensemble des établissements percevant de la DAF (MCO, SSR ou PSY) selon l'activité réelle constatée.

Mesures 2010 : accompagnement développement d'activité et adaptation de l'offre SSR (poursuite des financements engagés en 2009 pour la médicalisation des hôpitaux locaux et création de lits SSR), programme maison des adolescents, plans de santé publique, RIM PSY, accompagnement réforme IRCANTEC...

## 18,2 M€ POUR LA DOTATION DAF USLD (UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE)

Les dotations USLD ont pour la plupart été abondées en 2010 suite à l'augmentation de 1,2% de la valeur du point. En revanche, les établissements dont la dotation est supérieure à la dotation plafond s'inscrivent dans le processus de

convergence qui doit s'achever en 2016.

## 670 M€ DE RESSOURCES LIÉES À L'ACTIVITÉ (montant cumulé des 11 premiers mois extrapolé en année pleine)

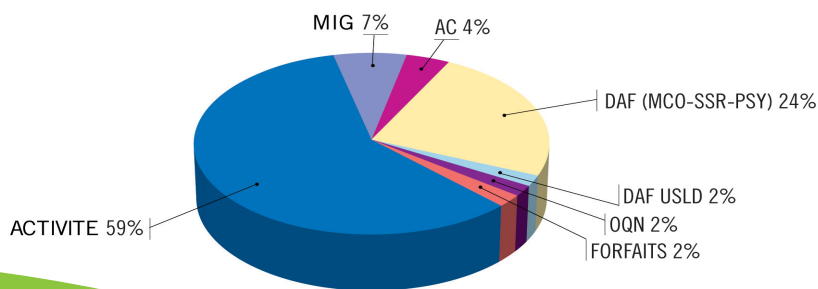
La campagne a été marquée par une relative stabilisation du dispositif de financement à l'activité (classification V11b) après les évolutions importantes apportées en 2009.

La progression de l'activité des établissements francs-comtois a été moindre que le taux d'évolution fixé sur le plan national. Le gel des crédits couplé à une faible progression de l'activité en région a donc été lourdement pénalisant. En effet, de manière à garantir le strict respect de l'ONDAM, une mise en réserve prudentielle a été demandée à chaque région. Le gel définitif s'est finalement établi à 4,24 M€.

Même si les possibilités d'accompagnement de l'Agence ont été fortement impactées par cette mesure, la marge régionale a notamment permis de financer à hauteur de 4 M€ les aides aux établissements en difficulté et les Contrats de retour à l'équilibre financier (lorsque les engagements ont été tenus) ainsi que les ajustements des dotations MIGAC suite à la revue annuelle des MIGAC.

Alors que le déficit régional 2009 s'établissait à 9,1 M€ (somme des déficits de 11,5 M€), la projection à l'État de prévision de recettes et de dépenses (EPRD) 2010 s'élevait à 19,4 M€.

## RÉPARTITION DE LA DOTATION RÉGIONALE



les DOSSIERS de l'ARS - ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ - février 2011

Agence régionale de santé de Franche-Comté  
La City, 3 Avenue Louise Michel, 25044 Besançon cedex  
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05 - Site : <http://www.ars.franche-comte.sante.fr>

Directrice générale de la publication : Sylvie MANSION

Comité de rédaction : Agnès Hochart, Aurélie Huriaux, Sylvie Mansion, Florie Raffé, Antoine Schwehr, Florent Théveny, Jean-Marc Tourancheau.

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources.